

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413310889

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation : conventions avec les associations "lieux d'accueil" au titre de l'année 2021.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans son programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit d'un renouvellement d'une action d'accompagnement social portée par 15 associations.

Les 8 autres lieux d'accueil portés par les centres communaux d'action sociale (CCAS) feront l'objet d'un rapport séparé à une prochaine Commission permanente.

Cette action a pour but d'accueillir, d'informer et d'assurer l'accompagnement social des BRSA dans leur parcours d'insertion. L'objectif est de lever les freins qui rendent temporairement difficile l'insertion professionnelle.

Chacun des organismes assurera le suivi de la contractualisation de 140 à 150 BRSA par travailleur social.

La convention 2020, arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour l'année 2021.

Au bilan intermédiaire du 30 juin 2020, les 15 associations avaient accueilli, contractualisé et suivi en moyenne 13 365 foyers RSA.

Les objectifs fixés pour l'année 2021 permettront le suivi de 12 736 à 13 646 foyers en moyenne.

De nouvelles règles de gestion ont été mises en place à partir des subventions 2020, les mêmes règles ont été maintenues pour les subventions 2021.

Il s'agit de l'instauration de forfaits fixes (pour le poste achat, pour les frais bancaires, pour les frais de déplacements) et de forfaits variables (frais de téléphone et frais postaux) en fonction du nombre de BRSA suivis ainsi qu'un encadrement des avantages versés à leur personnel (participation aux mutuelles et aux tickets restaurant notamment).

Il est proposé d'accorder pour 2021, la somme de 7 204 829 € pour la mission d'accueil, de contractualisation et de suivi confiée aux 15 associations « lieux d'accueil », selon les propositions énoncées dans le tableau annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL